

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général du Gouvernement.

DECRET

D/2000/ 092 /PRG/SGG
Portant nomination d'un Chef
de Mission Diplomatique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu La Loi fondamentale ;

Vu Le Décret D/99/004/PRG/SGG du 8 Mars 1999, portant nomination
du Premier Ministre,

Vu Le Décret D/99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, modifié par les Décrets
N° D/2000/007/PRG/SGG du 25 Janvier 2000 ; 046 du 03 Juin 2000
et 050/PRG/SGG du 07 Juin 2000 portant nomination des Membres
du Gouvernement.

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Le Lieutenant Colonel Amara BANGOURA,
précédemment Attaché Militaire à l'Ambassade de Guinée en Chine
est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la
République de Guinée près la Fédération de Russie en remplacement
de Monsieur Djigui CAMARA rappelé.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la
date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la
République.

Conakry, le .24....OCTOBRE 2000



GENERAL LANSANA CONTE